

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 01-277-91

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

• Règlement (01-277-91) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'autoriser les catégories d'usages E.4 ou I.2 pour certaines propriétés du secteur situé du côté ouest de la rue Saint-Urbain, au nord de la rue Prince-Arthur Ouest, d'ajouter l'usage musée dans la catégorie E.4 ainsi que pour préciser la possibilité d'agrandir une construction dérogatoire.;

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 4 octobre 2021.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement, Claude Groulx